

# HISTOIRE

DE LA

# VENDÉE MILITAIRE

DEUXIÈME ÉDITION,  
AUGMENTÉE DE PLUS DE MILLE PAGES DE NOUVEAU TEXTE ;

**PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.**

« La guerre de la Vendée a revêtu d'une splendeur incomparable quelques pages de notre histoire. On n'a vu nulle part ailleurs tant de noble vaillance et une pareille unanimité de dévouement. »

*(Histoire des Guerres de la Péninsule, tom. 1,  
p. 182, par le général Foy.)*

TOME II.



**PARIS.**  
**LIBRAIRIE DE CHARLES GOSSELIN,**  
*ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉLITE,*  
**30, RUE JACOB.**

**MDCCCXLIII.**

Les bâtiments qui levaient l'ancre en faisaient monter par centaines à la surface de la Loire, et au bord des deux rives, de Nantes à Paimbœuf, on n'apercevait plus que des fossoyeurs enrégimentés, ou des oiseaux de proie croassant au-dessus de leurs têtes. Une ordonnance de police défendit même aux habitants de se nourrir de poisson. La lamproie surtout était mise en interdit.

Les fusillades de Gigant n'en continuaient pas moins cependant. Ces exécutions duraient quatre ou cinq heures. Les soldats et les Républicains qui revenaient de ces fêtes nationales parcouraient la ville, étalant à leurs baïonnettes ou sur leurs carmagnoles les dépouilles ensanglantées, la langue, le cœur, les bras ou les oreilles arrachés aux victimes, et ils chantaient !

Dans l'argot du temps, ces dépouilles s'appelaient des trophées du fanatisme.

A Clisson, un horrible spectacle est donné. Les soldats de la compagnie de Marat s'y rendent en partie de plaisir entre deux noyades. Ils dressent une espèce de bûcher aérien sous lequel ils placent des barils, et dans une seule nuit ils font ainsi *fondre* cent cinquante femmes. Ces barils, pleins de graisse humaine, sont transportés à Nantes pour être vendus, et dans le registre de Carrier on lit que « cette opération économique produisait une graisse mille fois plus agréable que le saindoux. »

Un jour, il tomba tant de femmes, d'enfants et de vieillards sous les balles, que Carrier et son comité, témoins de cet amas de cadavres, lui donnèrent le nom de *montagne*, en mémoire de la place où siégeaient à la Convention les hommes qui, pour tant d'atrocités, n'avaient que des mentions honorables. Le 29 nivôse an II (18 janvier 1794), le comité arrête que « tous les citoyens sont tenus de concourir à la continuation des travaux pour l'enfouissement des cadavres et l'enterrement des animaux, lors des fusillades des Chouans. » Cet arrêté se fonde sur le motif suivant : « Le nombre de ces infâmes est malheureusement

trop grand, et il est intéressant qu'ils soient enterrés avec la plus grande précaution, afin qu'après leur mort ils ne nous fassent pas plus de mal que pendant leur vie. »

Voilà les mesures de liberté et d'humanité que prend à Nantes la Révolution. A Paris, elle marche dans la même voie, et Chaumette, procureur de la Commune, écrit en ces termes au président du Directoire du département de la Seine : nous avons sous les yeux l'original de cette lettre :

« Il m'a été dénoncé, citoyens administrateurs, un abus sur lequel j'invoque à la fois votre surveillance et votre humanité.

» Après les exécutions publiques des jugements criminels, le sang des suppliciés demeure sur la place où il a été versé ; des chiens viennent s'en abreuver ; une foule d'hommes repaissent leurs regards de ce spectacle, qui porte les âmes à la férocité ; des hommes d'un naturel plus doux, mais dont la vue est faible, se plaignent d'être exposés à marcher, sans le vouloir, dans le sang humain.

» Vous sentez combien un pareil abus mérite d'être promptement réprimé. J'ai déjà fait venir devant moi l'exécuteur des jugements criminels ; il m'a assuré qu'il ne méritait aucun reproche, attendu qu'aux termes de la loi il n'est chargé que de l'exécution, et nullement de ses suites.

» En conséquence, comme c'est vous qui êtes chargés de ce qui regarde la construction, réparation, etc., de la machine qui sert aux jugements des tribunaux criminels, je vous prie d'ordonner au charpentier préposé à cet effet de faire en sorte qu'immédiatement après l'exécution il ne reste aucune trace du sang qui aura été versé.

» Je me repose à cet égard sur votre amour pour l'ordre et les bonnes mœurs.

» Signé CHAUMETTE. »

Empêcher les Français de marcher dans le sang de leur

## TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.



### CHAPITRE I.

Lettres de Beaupuy, de Tribout, de Westermann et des Conventionnels. — Marceau et Kléber au club de Nantes. — Mort de Donnissan, du faux évêque d'Agra et de Pérault. — Les proscrits vendéens. — Exécutions. — Jugement du prince de Talmont. — Arrêté de la commission militaire de Vitré. — Condamnation à mort de Westermann et de Beysser. — Charette dans l'île de Bouin. — Joly aux Quatre-Chemins. — Discussion de Charette et de Joly. — Le premier est nommé général en chef par son armée du Bas-Poitou. 1

### CHAPITRE II.

Carrier à Nantes. — L'échafaud en permanence. — Les fusillades de Gigant. — Les noyades. — Les représentants dans la Vendée militaire. — Tribunaux révolutionnaires. 28

### CHAPITRE III.

Entrevue de La Rochejaquelein et de Charette. — Haxo reprend l'île de Noirmoutier. — Massacre des prisonniers. — Mort de d'Elbée. — Le conventionnel Lequinio. — Formation des colonnes infernales. — Leurs généraux. — Leur marche et leurs attentats. — Procès-verbaux des municipalités révolutionnaires. — Succès de La Rochejaquelein. — Sa mort. 94

### CHAPITRE IV.

Stofflet général en chef de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou. — Combat de Gesté. — Prise de Chollet par les Vendéens. — Mort du général Moulin. — Campagne d'hiver de Charette. — Défaite de Grignon. — Les généraux Dufour, Duquesnoy et Turreau. — Joly et ses enfants. — Haxo marche contre Charette. — Leurs différents combats. — Bataille des Clouzeaux. — Défaite et mort d'Haxo, 145

## CHAPITRE V.

Retour de Marigny en Vendée. — Prise de Mortagne. — Fin des incendies et des égorgements en masse. — Nouveau système de la Convention. — Combat du Vendredi-Saint. — Victoire de Marigny. — La Vendée accusée de s'appuyer sur l'étranger. — Motifs de cette accusation. — L'abbé Bernier. — Sa politique. — Pacte fédératif entre Charette, Marigny, Stofflet et Sapinaud. — Condamnation à mort de Marigny. — Son exécution. 178

## CHAPITRE VI.

Système des camps retranchés. — Destitution de Turreau. — Politique de la Convention à l'égard de ses généraux. — Organisation des armées royalistes. — Leurs chefs secondaires. — Bataille des landes de Béjarry. — Nouvelle mission de Tinténiac. — Attaque de Challans. — Vimeux général en chef des Républicains. — Essai d'armistice. — L'abbé Bernier commissaire-général civil. — Fête de l'Être suprême. — Attaque et prise des camps retranchés de La Roullière et de Frélicigné. — Le général Alexandre Dumas succède à Vimeux. 213

## CHAPITRE VII.

Dissensions entre Charette et Stofflet. — Causes de ces dissensions. — Leurs effets. — Mort de Joly. — La République demande la paix. — Intrigues et promesses qu'elle met en jeu pour l'obtenir. — Madame Gasnier-Chambon. — Le représentant Ruelle. — Préliminaires de la paix. — Stofflet se prononce contre tout traité. — Conférences de La Jaunais. — Traité de paix. — Avantages accordés à la Vendée. — Articles secrets convenus entre Charette et les délégués de la République. — Leur authenticité démontrée par Napoléon. 263

## CHAPITRE VIII.

Sédition dans le camp de Charette. — Stofflet s'oppose à la paix. — Entrée triomphale des Vendéens à Nantes. — Proclamations de Charette et de Stofflet. — Séance du 13 mars à la Convention. — Reprise des hostilités contre Stofflet. — Le siège du clocher de Chanzeaux. — Stofflet signe la paix. — L'agence royaliste à Paris. — Intrigues et calomnies de ce comité. — Lettre du Régent de France à Charette. — Déclaration de guerre des chefs royalistes après la mort de Louis XVII. — Leur manifeste contre la Convention. 306

## CHAPITRE IX.

Louis XVIII roi. — Reprise des hostilités. — Succès de Charette. — Lettre du roi. — Préparatifs d'une descente sur les côtes de Poitou. — Dispositions de l'Angleterre. — Le comte d'Artois à l'Ile-Dieu. — Sa correspondance. — Situation des esprits en France. — Fin de la Convention. — Le comte d'Artois et Charette. — L'expédition de l'Ile-Dieu échoue. — A quelles causes il faut attribuer les fautes de cette expédition. 374

## CHAPITRE X.

Proposition de Dumouriez à Charette. — Réponse de ce dernier. — Défaite des Vendéens à Saint-Cyr. — Mort de Guérin. — Plan du général Hoche. — Lettre de Sowarow à Charette. — Les officiers vendéens veulent faire la paix. — Charette s'y oppose. — La police du Directoire. — Mort de Prudent de La Roberie. — Bataille des Quatre-Chemins. — Charette poursuivi. — Guet-apens tendu à Couëtus. — Sa mort. — Stofflet reprend les armes. — Sa mort. — Arrêté des généraux royalistes relatif aux puissances belligérantes. — Bernier nommé près d'elles agent général. 420

## CHAPITRE XI.

Derniers combats de Charette. — Il est fait prisonnier. — Sa mort. — D'Autichamp succède à Stofflet. — Vasselot remplace Sapinaud. — Exploits du nouveau général. — Sa mort. — Pacification du général Hoche. — Reprise des hostilités en 1799. — Plan d'insurrection. — Siège du château de Saint-Mesmin. — Forçstier et d'Autichamp. — Suzannet et Grignon. — La vicomtesse de Turpin-Crissé et le général Hédouville. 459

## CHAPITRE XII.

Bonaparte premier consul. — L'abbé Bernier traite de la paix. — Mort de Grignon. — Conférences de Montfaucon. — Pacification. — L'abbé Bernier à Paris. — Bonaparte et la Vendée. — Concordat de 1801 dû à la guerre des provinces de l'Ouest. — La petite Église. — Causes de ce schisme. — Ses commencements et sa fin. — Conclusion. 501